

PRIX DE L'ABONNEMENT

Table with 2 columns: Edition (Bi-Hebdomadaire, Hebdomadaire) and Price (\$1.00, \$0.50, \$0.25).

LE SORELOIS

LE SORELOIS, MARDI, 5 NOVEMBRE 1895

TARIF DES ANNONCES

Première insertion (par ligne) 10 cts. Chaque insertion subséquente 8 cts. Avis de naissance, mariage ou décès 5 cts.

17ème ANNÉE

No 60

La "Patrie" et les Hon. MM. Laurier et Marchand

Une grave scission vient de se produire dans le parti libéral français.

M. Laurier et l'honorable M. Marchand viennent de répudier la Patrie qui, parlant au nom du parti, a déclaré être de l'école du Pays et de l'Avenir.

M. Beaupré prend lui-même la plume pour revendiquer les principes du parti libéral et prouver qu'il n'y a pas de libéralisme sans ces deux journaux et leurs adeptes d'autrefois, les Laberge, les Dessaulles, les Doutré, les Dorion.

Nous mettons ci-dessous toute cette scène de "fratricide" devant les yeux de nos lecteurs, telle qu'elle a été publiée dans la Patrie du 29 octobre :

LOYALE EXPLICATION

M. Gustave Drolet, agissant comme messager d'une réunion de politiciens en chambre auxquels sont confiées les destinées du parti libéral, m'a remis, hier, la lettre suivante en exigeant la promesse de la publier aujourd'hui.

On voit que cela était officiel : A M. HONORÉ BEAUPRÉ, Propriétaire de la Patrie, Monsieur,

La Patrie de samedi contient l'article suivant :

"M. Marc Sauvalle, qui pendant longtemps a rédigé la Patrie, quitte aujourd'hui la rédaction du journal pour accepter une nouvelle situation. Nous souhaitons à notre rédacteur tout le succès qu'il mérite.

"Il sera remplacé par M. G. E. Langlois qui a fait ses premières armes dans les bureaux de la Patrie et qui rédige encore avec tant de talent et tant d'indépendance son journal La Liberté qui ne craint pas de marcher sur les traces de l'Avenir et du Pays, et de faire sonner la note, la seule bonne et vraie, du parti libéral des anciens jours.

"Avons-nous besoin d'affirmer de nouveau que cette note a toujours été et sera toujours la note de la Patrie ?"

Je ne reconnais pas à La Patrie le droit de parler au nom du parti libéral, et les opinions que vous exprimez dans les lignes qui précèdent ne reflètent nullement les sentiments qui animent ce parti. Depuis que j'en ai pris la direction je me suis constamment appliqué à le tenir dans les grandes lignes de l'école libérale d'Angleterre, et il ne sortira pas de cette voie, aussi longtemps que je continuerai d'occuper le poste où je suis.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre dévoué serviteur, WILFRID LAURIER.

Dont acte.

M. Laurier aurait-il la bonté de spécifier quand, où, et en quelle occasion la Patrie a posé comme son organe ou comme porte-voix de son entourage officiel.

Lorsqu'il aura eu la condescendance de me communiquer ces détails, je lui prouverai texte en mains que la Patrie, en différentes occasions, a affirmé catégoriquement qu'elle n'était pas plus l'organe de l'honorable M. Laurier qu'elle n'était celui de M. Mercier.

Puisque nous allons avoir une explication, M. Laurier voudra bien mettre les points sur les i, et la seule correspondance officielle que nous ayons eue avec notre vénérable chef, s'est faite sur une question de grammaire, à propos de "crosse en l'air" et de "crosse en bas."

Nous en publierons le texte si on le désire et peut être si on ne le désire pas.

Je commencerai d'abord par faire remarquer respectueusement à M. Laurier que ce qu'il cite de La Patrie n'est pas un article, mais un simple paragraphe par lequel j'annonçais un changement de rédaction dans le journal. Puisqu'il ne veut pas lui-même confondre autour avec

alentour, il ne faudrait pas oublier non plus que chaque fois que le chef du parti libéral m'a fait l'honneur de causer politique avec moi, nous avons discuté la Révolution Française, Cromwell, Jules César ou Napoléon, mais qu'il n'a jamais été directement ou indirectement question de discipline de parti. Il a toujours été notoire que nous ne nous entendions pas là-dessus, et que je n'ai jamais pris part à un caucus politique et que je n'ai jamais eu la prétention d'aviser qui que ce soit depuis de longues années.

La Patrie existe depuis dix-sept ans et il ne s'est certainement jamais passé six mois et pas même trois, sans que nous ayons fait naître l'occasion de répéter sur tous les tons que nous nous réclamions hautement, sans faiblesse comme sans forfanterie, des fondateurs de l'Avenir et du Pays, de ces hommes qui ont fait l'honneur et la gloire des grands principes libéraux, pour ne pas descendre aux termes trop étroits des nécessités et des chicanes de parti.

Je comprends cependant qu'il y a des élections générales en vue et qu'on veut me faire jouer le rôle de tête de Turc, Soit.—J'y suis habitué.

Cela me va encore mieux que de passer pour endosseur de la Baie-des-Chaleurs. Endosser une baie, au point de vue de la langue, est aussi répugnant à mes oreilles que le fait lui-même est répulsif à mon estomac.

Je vais répondre à M. Laurier en lui citant une conférence faite par moi dans les salles de la Patrie et publiée à pleines colonnes dans le journal.

Les honorables MM. Mercier, Laurier, Joly, MM. J. N. Bienvenu, Alphonse Christin, Edmond Lareau, Buies, avaient tour à tour complété la série en faisant chacun un discours sur différents sujets se rattachant à la politique. C'était en 1886.

J'avais choisi comme sujet : Le journal, son origine et son histoire.

Parlant de l'Avenir je disais : "J'emprunte maintenant à Lareau, ce chercheur et ce travailleur que vous connaissez tous, l'historique des premiers jours de l'Avenir en même temps que le programme de l'école libérale canadienne de cette époque. C'est dans Lareau que j'ai puisé la plupart des autres renseignements qui vont suivre.

"L'Avenir fut fondé en juillet 1847, par une société en commandite de jeunes gens, et rédigé par un comité de collaborateurs. Il portait pour devise : "Le travail triomphe de tout."

"L'âme de la rédaction, celui qui a fait des efforts inouïs pour maintenir cette feuille pendant les quatre années de son existence est Jean-Baptiste ERIC DORION, le plus désintéressé, le plus persévérant ami de la liberté en Canada. ERIC DORION, ou l'Enfant terrible comme on l'appelait, naquit à Sainte-Anne de la Péraie, le 18 septembre 1826. L'un des premiers membres de l'Institut Canadien, il occupa la présidence en 1850. Appelé au Parlement par les électeurs de Drummond et Arthabaska en 1854, il fut réélu trois fois depuis par la même circonscription électorale. Il mourut dans l'éclat de sa carrière politique, le 1er novembre 1866. Le succès d'un grand nombre de réformes lui revient de droit. Plus que tout autre, il sut pénétrer le peuple de la reconnaissance de ses droits. Il fut le véritable fondateur de l'Avenir ; mais il a été aidé dans cette tâche par des amis dévoués à la cause libérale : L. A. DESSAULLES, JOS DOUTRE, R. LAFLAMME, LABRÈCHE VIGIER, CHARLES LABERGE, JOS PAPIN, CHARLES DAoust, C. F. PAPINEAU, AUGUSTE PAPINEAU, sans parler de ces deux géants, les frères Antoine et Wilfrid Dorion. Leur ambition était de perpétuer dans le journal les idées et les sentiments qu'ils puisaient à l'Institut Canadien, foyer ardent de libéralisme. L'organe était destiné à stimuler, dans une autre sphère, l'amour du travail et de l'instruction mutuelle. La cause de l'éducation leur était chère ; ils la mettaient en première ligne sur la longue liste des réformes qu'ils réclamaient de la législa-

BRULURES par l'eau ou le feu sont immédiatement soulagées par le Perry Davis' PAIN KILLER. Il enlève le feu, réduit l'inflammation et empêche l'enflure, c'est le remède le plus prompt et le plus efficace connu. Gardez-le auprès de vous.

ture. Voici le véritable programme de l'Avenir :

- 1. L'abolition de la tenure seigneuriale ;
2. L'élection des membres du Conseil Législatif, jusqualors l'instrument du pouvoir ;
3. La décentralisation du pouvoir judiciaire ;
4. L'élection de la magistrature ;
5. Le suffrage universel ;
6. Le scrutin secret ;
7. L'éducation aussi répandue que possible ;
8. La représentation basée sur la population ;
9. L'abolition de la dîme ;
10. L'annexion aux Etats-Unis ;
11. La sécularisation des réserves du clergé ;
12. L'abolition des pensions payées par l'Etat ;
13. La codification des lois ;
14. L'établissement du système municipal ;
15. La réforme postale ;
16. L'élection de tous les fonctionnaires importants ;
17. Le libre échange et la libre navigation des fleuves ;
18. La réunion du parlement à des époques fixes chaque année ;
19. L'établissement des fermes modèles ;
20. La réduction des droits sur les articles de consommation ;
21. La colonisation des terres incultes.
Depuis 1852, bon nombre d'articles de ce programme reçoivent la sanction des chambres. A l'époque de la confédération, la tenure seigneuriale était abolie ; le conseil législatif rendu électif ; le pouvoir judiciaire décentralisé ; l'éducation quelque peu réformée ; la codification des lois accomplie ; le système municipal établi ; le parlement convoqué annuellement ; des fermes modèles instituées ; et les terres incultes ouvertes à la colonisation.
L'Avenir étant tombé en 1852, le Pays le remplaça ; ce fut le véritable organe du parti libéral. Mais quelques hommes, véritables pionniers du radicalisme, blessés des tendances du Pays, qui répudiait le programme de l'Avenir, ressuscitèrent, en 1854, ce qu'on est convenu d'appeler le second Avenir. Voici son programme :
1. Abolition du prétendu gouvernement responsable. Gouvernement électif directement responsable au peuple, en choisissant les chefs de départements, avec ou sans le contrôle de la Législature, suivant la pratique établie dans la république américaine.
2. Chefs de départements uniquement occupés des affaires de ces départements, sans pouvoir intervenir dans la législation.
3. Chaque membre du parlement pouvant prendre l'initiative de toute mesure législative quelconque.
4. Abolition du Conseil Législatif, jusqu'à l'indépendance du Canada.
5. Défense à tout représentant du peuple d'accepter du gouvernement aucune charge lucrative pendant la durée de son mandat.
6. Elections des députés à une époque fixe, et tous les deux ans.
7. Convocation annuelle du parlement, à une époque fixe.
8. Elections au scrutin secret. Tous officiers municipaux, tels que greffiers, registrateurs, shérifs, coroners, magistrats, recorders, électifs ; les maires de chaque localité officiers rapporteurs de droit.
9. Liste des jurés préparée par les conseils municipaux de comté de paroisse et les jurés indemnisés pour leurs services.
10. Fonctionnaires prévaricateurs et malversateurs judiciaires des tribunaux ordinaires.
11. Sièges du gouvernement fixé d'une manière permanente.
12. Décentralisation judiciaire et codification des lois, simplifica-

THE REMINGTON TYPE-WRITER. W. S. & B'S. FAMOUS Type Writer Ribbons And PARAGON PAPERS. Machines réparées ou échangées. SPACKMAN & ARCHBALD, 119, Rue St-François-Xavier Montréal.

Banque Molson. Incorporée par Acte du Parlement, 1855. Bureau Principal, Montréal. Succursale à SOREL, RUE DU ROI.

HARNAIS ! HARNAIS ! ! STANISLAS DUROCHER SELLIER ET MARCHAND DE CUIR. Le second Avenir était rédigé par quelques membres de l'Institut, ayant à leur tête le citoyen BLANCHET.

STANISLAS DUROCHER RUE AUGUSTA, PRÈS DU MARCHÉ, SOREL. Sorel, 25 jan. 1895.—a

G. G. Gaucher, 21-avant avenue des mairies Doucette et Tolmece. Farines, Provisions. LARD, GRAISSE, GRAIN, ETC. 91-93 Rue des Commissaires et Saint Paul MONTRÉAL.

NOUVELLE BOUTIQUE —DE— Ferblantier, Plombier et Couvreur. M. A. HEBERT, à l'honneur d'informer le public de Sorel, qu'il a ouvert une boutique et un magasin de FERBLANTERIES de toutes sortes et de GRANTS que l'on pourra se procurer et qu'il ventura aux marchands en gros et en détail.

ALFRED HEBERT, SAINT-AIMÉ. Sorel, 8 Octobre 1895.—3m.

Rappelez-vous toujours que l'indigestion ne peut continuer quand on emploie la Tutti Frutti d'Adams. Refusez les Imitations.

CARTES D'AFFAIRES WURTELE & LACROIX AVOCATS. Bureau de la Seigneurie de Sorel. 60 Rue du Roi, Sorel. C. J. C. Wurtele, B. C. L. T. Lacroix.

A. P. VANASSE AVOCAT. Etude :—Au-dessus des bureaux du "Sorelois," No 86, Rue Augusta, Sorel.

MATHIEU & VILLIARD AVOCATS. No 33, RUE GEORGE | SOREL. J. E. Mathieu, L. L. L. J. A. Villiard, L. L. B. Sorel, 6 sept. 1895.—la.

J. B. RESTHER & FILS ARCHITECTES. Bâtisse Imprimale. BUREAUX : Chambres Nos 60 et 66. NO 107 ST-JACQUES, MONTRÉAL.

MARBRERIE DE SOREL —PAR— M. Louis Frécynet & Cie. Les Frécynet & Cie se chargent d'exécuter à l'entière satisfaction de leurs clients tout ouvrage de sculpture sur marbre, granit, pierre, etc., ainsi que de gravures qu'on voudra bien leur confier.

LOUIS FRECYNET, & CIE 30 avril 1895.—6m. PHENIX DE LONDRES (ANGLETERRE) ÉTABLI EN 1792. Succursale Canadienne Etablie en 1804.

W.L.M. DESY, Notaire. AGENT GENERAL D'ASSURANCE FEU-VIE ACCIDENT ET MARINE No 32 RUE DU ROI

MAL DE DOS TOUJOURS GUÉRIS Neuralgie, Pleurésie, Sciatique et Rhumatisme QUAND "D. & L." MENTHOL PLASTER EMPLOYÉ.

Hotel Jacques-Cartier. Le public voyageur apprendra sans doute avec plaisir que l'Hotel Jacques-Cartier, à Montréal, qui était fermé depuis quelque temps, vient d'être complètement restauré, agrandi et entièrement meublé à neuf.

M. THOS E. SHALLOW si bien et si avantageusement connu du public et qui était jusqu'à ces derniers temps gérant de l'Hotel Victoria à Québec. Les réparations et améliorations ont été assurées par le principal hôtel canadien-français de Montréal ; l'on y trouve toutes les améliorations modernes, confortables et éclairage et chauffage à l'eau chaude, cuisine française, superbe salle de billard, de premier ordre, enfin rien n'a été négligé ni épargné pour faire de cet établissement un hôtel de premier ordre. La longue expérience que possèdent des propriétaires de l'Hotel M. Thallow, et son urant bien connue sont des garanties qu'il aura tenir son établissement à la hauteur des meilleurs hôtels du pays, que le public voyageur y trouvera toujours tout le confort et le bien-être que l'Hotel Jacques-Cartier continuera à être le rendez-vous des hommes d'affaires à Montréal.

Lorne Hotel ANCIEN HOTEL DU CANADA RUE DE LA REINE, — SOREL. Joseph Parent, Prop. Cet hôtel offre maintenant aux visiteurs le confort qu'ils peuvent désirer.

BANQUE D'ROCHELAGA —COIN DES— RUES DU ROI ET GEORGE L'UNE DES PLUS SOLIDES DU PAYS. Dépôts reçus et intérêt accordés. Traites vendues et collectées sur toute les principales villes du CANADA.

ETATS-UNIS ARGENT. Français, Anglais et Américain. ACHETE ET VENDU SUCCURSALE A SOREL. W. L. M. Desy, Gérant.

Hotel Riendeau —ANCIEN HOTEL— SAINT-NICHOLAS. Cidérant années au Richelieu PLACE JACQUES-CARTIER, MONTRÉAL.

HOTEL PICHE RUE AUGUSTA, SOREL. Liqueurs et cigares de choix ; bonne salle d'échantillons, et tout le confortable que l'on trouve dans un bon hôtel.

JOS. RIENDEAU, PROPRIÉTAIRE. 26 Mars 1895.—a.

"marché au cat'hime" et fait notre première communion à Latorale, notre village natal).

Par qui remplacer Louis Desaulles? par Ernest Pacaud?

Par qui remplacer Rodolphe Lafamme, votre ancien ami et votre ancien collègue.—par l'hon. Horace Archambault?

Et Labrèche Viger? serait-il heureux, s'il revenait sur terre, de se voir remplacer par l'échevin Beausoleil dans les conseils de parti?

Et Charles Laberge, dont l'hon. M. Mercier avait fait un si éloquent éloge dans les salles de la Patrie, sur qui laissez-vous tomber son manteau, sur M. Lomer Gouin ou sur M. Gustave Drolet?

Et Joseph Papin, le grand tribun?

Et Joseph Doutré, le grand avocat et l'homme qui n'a jamais flanché?

Et Charles Daoust, et les Pâqueux?

Et sir Aimé et Wilfrid Dorion, donc?

Et le journal lui-même, cet *Avenir* dont on a fait un épouvantail pour faire peur aux timorés, le remplacerez-vous par le *Monde*, fondé par M. Langevin exploité par Vanasse, et aujourd'hui sous la direction de M. Denis Poitras et des MM. Sénécal de la *Mineve*.

Et ces fameux programmes dont on a dit tant de mal sans jamais les avoir lus, les remplacerez-vous par des déclarations de principe de Castors ou par des compromissions comme celles de la fameuse affaire des Jésuites, ou bien par les refus catégoriques du Conseil de l'Instruction Publique de faire passer des examens aux instituteurs monacaux des deux sexes, de peur de se heurter à des sujets qui ne savent pas lire?

Non, mon cher M. Laurier, le programme des anciens jours valait autant—et pour ma part je crois qu'il valait mieux—que le programme d'aujourd'hui.

Maintenant, deux mots de la grande école anglaise dont vous vous réclamez quelquefois, même comme à Toronto, aux dépens de la grande école libérale française.

Il est notoire que vos goûts, votre éducation politique, votre langage anglais si correct et si précis, diffèrent du tout au tout de mon humble manière de voir et de procéder.

Vous répudiez la Révolution française et je l'admire; pas dans ses excès ni dans ses exagérations, mais dans ses effets, dans sa législation et dans ses traditions.

Je préfère Thiers, Henri Martin et Michelet à l'Anglais Macaulay ou bien à Hume.

Je préfère la République française d'aujourd'hui à la forme aristocratique et notoirement anti démocratique du gouvernement anglais, et, comme lord Roxberry, je voudrais voir l'abolition des privilèges de naissance, du droit d'aînesse et des préférences idiots de la Chambre des Lords.

Je suis loyal au pays de ma naissance, mais comme sentiment, permettez-moi de vous répéter ici ce que j'ai dit dans un banquet de 500 couverts, à Paris, en face de l'ambassadeur d'Angleterre et du président du Conseil des ministres de France.

Lord Lytton m'avait demandé en souriant, après m'avoir entendu dire dans un discours que la France était la mère-patrie des Canadiens français.

— Eh M. Beaupré, si la France est votre mère patrie, qu'est-ce que vous faites de l'Angleterre—et cela en souriant.

— L'Angleterre, mylord... c'est ma belle-mère.

Eh bien, mon cher M. Laurier, je puis me sentir d'amour et de profonde affection sur les bords de la Seine, et pour moi votre manière de voir sur les choses anglo-françaises, résumerait les opinions d'une belle-mère—dans le bon sens du mot.

J'ai déjà eu occasion de dire cela, je crois, alors que le défunt comte de Paris venait ici demander des acclamations qui lui manquaient en France et qui manquaient encore à son fils, *si paria licet componere magnis*, comme dirait notre ancien allié L. P. Pelletier, dans son langage monacal.

Maintenant, je crois en avoir assez dit, aujourd'hui, pour prouver abondamment le fait que je n'ai pas, que je n'ai jamais eu, et que je n'aurais jamais la prétention de poser comme votre organe attitré, mon cher M. Laurier, — je suis trop vieux maintenant pour changer mes habitudes et ma manière de voir, et vous êtes trop fier et trop admirateur du système anglais pour me demander une compromission que je ne ferais d'ailleurs pour personne.

Continuons, si vous voulez bien, comme par le passé.

Je vous crois sincèrement intègre et ce sera un grand jour pour le pays, que le jour où Lord Aberdeen vous confiera l'administration des affaires publiques.

En attendant, vous me permettez bien de demander aux lecteurs de la Patrie de vous continuer leur plus loyal support, alors même qu'on fait des courbettes devant les bedeaux, comme dans l'élection de Verchères, pour avoir le clergé systématiquement et officiellement hostile à toute candidature libérale.

Ce qui ne veut pas toujours dire la défaite, puisque mon ami Geoffron est aujourd'hui député et sert loyalement votre cause comme j'ai bien l'intention de la servir moi-même.

Veillez agréer, mon cher M. Laurier, les hommages parfois compromettants, je le reconnais, auprès des timorés, de ma plus haute, de ma plus sympathique et de ma plus entière considération.

H. BEAUGRAND.

LOYALE EXPLICATION

Nous avons reçu par l'entremise de M. Raoul Dandurand la communication suivante que nous publions avec plaisir:

St Jean, P. Q., 26 octobre 1895.

Monsieur H. BEAUGRAND,
Directeur de la Patrie,
Montréal.

Cher monsieur,

Je lis ce qui suit dans la Patrie de ce soir:

"Il (M. Sauvalle) sera remplacé par M. G. E. Langlois, qui a fait ses premières armes dans les bureaux de la Patrie et qui réside encore avec tant de talent et tant d'indépendance, son journal, La Liberté, qui ne craint pas de marcher sur les traces de l'Avenir et du Pays, et de faire sonner la note, la seule bonne et vraie, du parti libéral des anciens jours."

Je présume que, dans cet article, vous n'entendez pas parler au nom des libéraux de cette province, mais uniquement définir la position qu'individuellement vous vous proposez d'occuper désormais, comme journaliste.

Vous ai-je bien compris?

Votre tout dévoué,
F. G. MARCHAND.

Dont acte. Mais désormais est certainement de trop. C'est comme toujours qu'il fallait dire.

Mon Dieu, mon cher M. Marchand, seriez-vous assez bon, comme notre ami commun M. Laurier, de vouloir bien nous citer un mot, une date ou même une insinuation qui put faire croire que la Patrie ait jamais eu la prétention de poser comme votre organe personnel ou comme l'organe de nos amis de Québec qui ont assisté à la fin et qui ont payé les frais de l'enterrement de première classe du parti national lors de l'écrasement final de M. Mercier le 8 mars 1892.

Je croyais et je crois encore que la Patrie avait affirmé, pas une fois, mais cent fois, qu'elle répudiait l'administration Mercier et surtout l'entourage qui fut la cause directe de toutes les avanies et de toutes les misères de la fin.

L'Etendard et les castors, ayant naturellement trahi M. Mercier au moment de la lutte, ce n'est que lorsqu'il fut aux prises avec M. Angers, que la Patrie entra dans la bataille, en déclarant d'avant-garde, comme toujours, en faveur de ceux qui l'avaient renié en plein parlement et sur tous les hustings de la province.

Eh, mon Dieu! M. Marchand, si vous n'étiez pas un de ceux-là, vous laissez un peu faire sans mot dire, et je me demande pourquoi vous venez à la suite de M. Laurier, me parler de la prétention que je pourrais avoir de poser comme truchement de la respectable engance qui gravitait autour du trésor de Québec.

Je me permets de vous répondre dans l'espoir que vous me sauriez croire pour un instant que je veuille accoler votre nom d'honnête homme à ceux de politiciens sans vergogne qui font de la vie publique ce que vous savez et ce que vous méprisez comme moi.

Mon Dieu, non! Je ne suis pas l'organe des hommes de Québec. C'est Pacaud avec son *Électeur* qui reste ce qu'il a toujours été, franc lutteur dans les mauvais jours, mais dispensateur du pot aux confitures dans les glorieuses époques des paniers de champagnes, des tourelles dorées et de tout ce que vous savez.

Veulez-vous me permettre de vous répéter encore, publiquement, combien je vous admire et je vous estime personnellement

et politiquement, tout en plaçant comme correctif l'expression de mon profond mépris pour certains hommes qui se sont égarés dans nos rangs à la suite d'événements que je ne veux pas qualifier.

La Patrie n'est pas, n'a jamais été officiellement l'organe du parti national de Québec pour les raisons que je viens de vous dire, et, s'il existe un homme qui désire que cela soit bien compris c'est celui qui vous prie d'agréer l'hommage de son estime et de son admiration.

H. BEAUGRAND.

Un bienfaiteur de la femme

Lorsqu'une femme souffre jour et nuit, lorsque la vie lui est devenue insupportable et qu'elle demande la mort comme un ange de miséricorde, quel autre nom que celui de bienfaiteur pouvons-nous donner à celui qui lui procure un remède qui lui fait oublier ce qu'elle a souffert? C'est pourquoi le *Regulateur* de la Santé de la Femme et le *Female Plaster* du Dr Larivière. C'est le seul remède qui guérit le "Beau Mal" et tous les maux de la matrice; c'est le seul remède préparé par un médecin d'expérience et c'est le seul remède employé dans les hôpitaux et les communautés religieuses.

M. J. E. Liverois, pharmacien en chef, de Québec, nous écrit: "Sept. 20, 1895. Nous avons expédié une douzaine de *Regulateur* aujourd'hui à un médecin, et les communiants semblent tenir votre remède en haute estime."

Si vous ne trouvez pas le *Regulateur* de la Santé de la Femme et le *Female Plaster* dans votre localité, écrivez au propriétaire, Dr J. Larivière, Manville, P. Q.

GEO. M. BADEAU
OPTICIEN
Réparations des Montres délicates
UNE SPECIALITÉ.
No 2, Rue Augusta, Sorel P. Q.
Sorel, 11 octobre 1895.—1a.

PROVINCE DE QUÉBEC
Département des Terres de la Couronne
Section des Bois et Forêts

Avis est par le présent donné que, conformément aux sections 124, 125 et 126 des statuts relatifs à la province de Québec, les limites à être désignées par l'ordonnance donnée, plus ou moins, et dans l'état où elles sont actuellement, seront offertes en vente, au enchère, dans la salle de vente du département des Terres de la Couronne, en cette ville, JEUDI, le SEPT NOVEMBRE prochain, à dix heures et DEMIE, A M. & L. la mise à prix mentionnée ci-après, vis-à-vis chaque limite:

Agence de l'Ontario inférieure
Saguenay, Mise à prix \$250,000 par mille
Canton Harrington.....25
Westworth.....25

Agence de Grande-Belle
Canton No 1.....25
Canton Arsenault.....25

Agence de Rimoussinet
Rivière Kéziwick, No 3.....15
No 4.....15

Agence de la Vallée de la Matapédia
Canton Casco, No 2.....15
McNider, No 2.....15
Frazier Brook.....15

Agence de Bonaventure
Trot Brook.....15
White Brook.....15
Rivière Matapédia, Branche (No 2).....15
Petite Rivière, Branche Ouest 2.....15

Agence de La Nouvelle-Écosse
Rivière Ha! Ha! No 13.....20

CONDITIONS DE LA VENTE

Ces limites seront adjugées au plus haut enchère, sur paiement du prix d'achat au comptant ou par des chèques acceptés par une banque incorporée.

Le commi saire pourra imposer comme condition, lors de la vente, qu'une limite vendue devra être exploitée dans un délai de deux ans, sous peine d'annulation de la vente.

Les limites que les adjudicataires, seront sujettes aux dispositions des règlements concernant les bois de la Couronne, maintenant en force ou qui pourront le devenir plus tard.

Des plans indiquant les limites ci-dessus désignées, sont déposés au département des Terres de la Couronne, en cette ville, et au bureau des terres et des bois, pour les diverses agences ou sont situées ces limites, et seront visibles jusqu'au jour de la vente.

E. J. FLYNN,
Commissaire des Terres de la Couronne.

COMPAGNIE DE NAVIGATION
RICHELIEU & ONTARIO
DE PORT DE SOREL

Le Montréal et le Caroline, tous les jours, excepté le dimanche; pour Québec, à 10 hrs p. m., pour Montréal, à 2 hrs a. m.

Le Berthier, pour Montréal, le dimanche et le mercredi soir à 6 heures. Pour St-François, Nicolet et Trois-Rivières, les mardis et vendredis, entre 6 hrs et 8 hrs du soir.

Le Chambly, pour Montréal, arrivant à Lanoraie, à l'avant et St-Sulpice, le lundi et le jeudi matin, à 3 heures. Pour Chambly et les ports intermédiaires, le mardi et le vendredi, entre 5 et 6h. p.m.

Le Sorel, pour St-François, Moulins de Pierreville et de Pierreville, le mardi et le vendredi, après l'arrivée du "Berthier", et le samedi, à 2 hrs p. m.

De Pierreville pour Sorel le dimanche et le mercredi, à midi, et le samedi à 6 hrs a. m.

Le Sorel, pour St-Aimé, le jeudi, à 7 hrs a. m. Départ de St-Aimé pour Sorel à midi.

Le Monchaux-à-fen, de Sorel pour Berthier, tous les jours, excepté le dimanche, à 8.30 hrs a. m., et 3.30 p. m. De Berthier pour Sorel à 11 hrs a. m. et 6 hrs p. m.

Le dimanche, le Monchaux-à-fen partira de Sorel pour Yamaska, St-David et St-Aimé à 5 hrs a. m.

Pour toutes informations s'adresser au bureau de la Cie, à Sorel.

LOUIS LACOUTURE,
Agent.
Sorel, Oct. 1895.

A VENDRE. — En parfaite condition, une fournaise "Wind-sor" avec fourneau pour l'ordinaire, avec le dessous et tout le tuyau. Elle a coûté \$40. Prix actuel \$12.00. Aussi une fournaise "Gurney," sans fourneau. S'adresser à ce bureau.

CHÉMIN DE FER
— DES —
COMTES UNIS
HORAIRE NO 10.
PRENANT EFFET DIMANCHE, le 29 SEPTEMBRE '95, à midi.

Pour les trains allant au Sud
lire de haut en bas.

No. 3	No. 1	Miles.	STATIONS.	No. 2	No. 4	
Mélt.	Express.		Départ.	Mélt.	Express.	
P. M.	A. M.			A. M.	P. M.	
2.00	7.00	0.00 S	Sorel.....	0.00	11.30	8.00
2.25	7.25	8.25 N	St-Robert.....	15	8.25	11.05
2.40	7.53	13.25 N	St-Aimé.....	24	9.00	10.45
3.00	7.42	17.25 N	St-Louis.....	13	4.50	10.25
3.22	7.58	22.50 N	St-Jules.....	18	5.75	10.03
3.35	8.09	27.50 N	St-Bernard.....	27	4.25	9.50
			Grand Trunk Crossing			
4.00	8.25	33.00 S	St-Hyacinthe.....	8.25	9.30	6.40
4.45	8.40	38.00 S	St-Hyacinthe.....	8.25	8.20	6.30
4.55		40.30	Ste Madelaine road	4.30	8.20	
5.01		42.20	*Argenteuil.....	1.80	8.10	
5.06	8.58	44.00 M	St-Damase.....	14	1.80	8.00
5.18		48.20	*Caroline.....	18	3.00	7.42
5.31	9.12	51.20 R	Rougemont.....	17	4.00	7.33
5.54	9.19	55.20 S	St-Angèle.....	10	5.50	7.15
6.15	9.30	61.00 K	St-Gregoire.....	10	4.60	7.05
6.25	9.40	65.20 R	Iberville Jct.....	0.80	7.00	5.15
6.35	9.45	69.10 B	Iberville C. V. R. R.			
			Arrive. Départ.			

P. M. A. M.

Le train No 1 qui part de Sorel à 7.00 a. m. arrive à Montréal (par le C. P. R.) à 11 hrs.

Le train No 4 qui part de Montréal à 4.05 hrs p. m. (par le C. P. R.) arrive à Sorel à 8.30 hrs p. m.

Les trains se raccordent à la jonction d'Iberville avec le C. P. R. pour Montréal et tous les points de l'Est et Ouest.

A Iberville avec tous les trains du Vermont Central pour New-York, Boston et tous les Etats de la Nouvelle-Angleterre.

A Ste-Angèle avec le Montréal, Portland et Boston, division du Vermont C. pour tous les points de l'Est et de l'Ouest.

A Rougemont avec le Vermont Central pour St-Césaire.

A St-Hyacinthe avec le Grand Tronc et le chemin de fer du comté de Drummond.

J. W. DAWSEY,
Gérant Général.

Sorel, 29 septembre 1895.—1a.

VOULEZ-VOUS FAIRE DE L'ARGENT?

Eh bien donnez-vous la peine d'aller voir.

Vous sauvez au moins 20 POUR CENT en achetant vos MARCHANDISES chez

C. O. PARADIS, A SOREL.

Parce que nous achetons Argent Comptant.
Parce que nous faisons un Grand Commerce.
Parce que nous importons beaucoup directement d'Europe
Parce que nous suivons les Grands Jobs
Parce que nous ne vendons pas à crédit risqué.
Parce que nos dépenses sont faibles.
Parce que nous nous contentons de petits profits.

Des Cotons, Indiennes, à Grand Marché.

Nous avons reçu un grand lot de TWEEDS NOUVEAUX pour le printemps. Il est reconnu aujourd'hui que nous avons les meilleurs tailleurs à notre magasin même.

Toutes les DAMES DE SOREL aiment à acheter nos superbes ETOFFES A ROBES.

Nous tenons les meilleures Garnitures pour robes.

ACHETEZ VOS GANTS DE KID ICI.

C. O. PARADIS
Sorel, avril 1895.

2 Ans de Grandes Douleurs à l'Épauite
Guéries par le "D. & L." MERTNOL PLASTER.

Ma femme souffrait depuis 2 ans des grandes douleurs à l'épauite gauche et j'étais épuisé après avoir employé plusieurs remèdes sans y trouver d'assouagement, elle essaya l'onguent "D. & L." et fut guérie. — Cette cure m'a fait vendre dix centimes de ces plaques ici, toujours avec satisfaction. J. B. BOURGAIN, Pharmacia, River John, N.S.

En vente partout, 25c. chaque.

L'ABSORBANT INFALLIBLE POUR DAMES
IL ABSORBE CHAQUE GOUTTE

L'ABSORBANT INFALLIBLE POUR DAMES est un article destiné à garantir de tout trouble dans des circonstances particulières. Il soulage absolument, s'ajust. facilement, et ne peut se dépaner dans aucun cas. On peut le porter sans que ce soit le sachet, quand on le veut. Il est simple et inspire de la confiance à la femme qui s'en sert. Il ne peut nullement nuire à la santé. Il est préparé avec l'un des Antiseptiques les meilleurs et les plus forts, qui le rend propre à empêcher et à détruire la putréfaction, ou ce qui est la même chose, le baccérium dont dépend la putréfaction. Nous garantissons complètement l'absorbant infallible pour dames comme étant parfaitement satisfaisant, dans le cas contraire nous remettrons l'argent. On l'expédie parfaitement cacheté sur une simple enveloppe (avec garantie), sur réception du prix 50 cents ou 2 pour \$1.00 (que nous garantirons de vous rendre une année avec toutes les directions pour s'en servir).

Nous n'envoyons pas de circulaires, mais dans tous les cas nous remettrons l'argent s'il n'est pas satisfaisant.

Adressez : **LADIES' SUPPLY Co.**
La Croise, Wis.

Le Vin St-Michel.

s'adresse particulièrement aux

Jeunes Femmes

pâles, faibles anémiques, nerveuses ou dyspeptiques. Il est l'Idéal des Toniques, il excite l'appétit, aide la digestion, rend le sommeil paisible et doux et relève les forces abattues par les maladies de langueur. Il donne au visage cet éclat radieux, cette expression sereine, cet air de santé qui vous charme et vous captive. En vente partout.

MONGENAI, BOVIN & CIE,
MONTREAL
Seuls Agents pour le Canada et les Etats-Unis.

Le Vin St-Michel.

s'adresse particulièrement aux

Jeunes Femmes

pâles, faibles anémiques, nerveuses ou dyspeptiques. Il est l'Idéal des Toniques, il excite l'appétit, aide la digestion, rend le sommeil paisible et doux et relève les forces abattues par les maladies de langueur. Il donne au visage cet éclat radieux, cette expression sereine, cet air de santé qui vous charme et vous captive. En vente partout.

MONGENAI, BOVIN & CIE,
MONTREAL
Seuls Agents pour le Canada et les Etats-Unis.

Le Vin St-Michel.

s'adresse particulièrement aux

Jeunes Femmes

pâles, faibles anémiques, nerveuses ou dyspeptiques. Il est l'Idéal des Toniques, il excite l'appétit, aide la digestion, rend le sommeil paisible et doux et relève les forces abattues par les maladies de langueur. Il donne au visage cet éclat radieux, cette expression sereine, cet air de santé qui vous charme et vous captive. En vente partout.

MONGENAI, BOVIN & CIE,
MONTREAL
Seuls Agents pour le Canada et les Etats-Unis.

Le Vin St-Michel.

s'adresse particulièrement aux

Jeunes Femmes

pâles, faibles anémiques, nerveuses ou dyspeptiques. Il est l'Idéal des Toniques, il excite l'appétit, aide la digestion, rend le sommeil paisible et doux et relève les forces abattues par les maladies de langueur. Il donne au visage cet éclat radieux, cette expression sereine, cet air de santé qui vous charme et vous captive. En vente partout.

MONGENAI, BOVIN & CIE,
MONTREAL
Seuls Agents pour le Canada et les Etats-Unis.

Cloture de Broche Galvanisée

Avec la Machine Patentée de KITSELMAN
MANUFACTUREE A LADARIE, QUF.

M. J. N. DUGUAY, propriétaire de la Machine Patentée de KITSELMAN pour plusieurs comtés, prend la liberté d'annoncer qu'il a acheté le droit de faire la CLOTURE DE BROCHE GALVANISÉE, et aussi le droit de vendre ces machines dans les comtés suivants:

Québec, Montmorency, Charlevoix, Chicoutimi, Saguenoy, Yamaska, Richelieu, Compton, Drummond, Arkataska, Richmond, Bromme, Lotbinière, Stanstead, Sherbrooke, Wolfe, Lévis, Mégantic, Beauce et Dorchester.

Cette clôture a remporté tous les PREMIERS PRIX partout où elle a été exposée, Chicago, Toronto, Montréal, Québec et Sherbrooke.

Elle est à l'épreuve des chevaux, bêtes à cornes, moutons, porcs et volailles. A l'épreuve aussi de la rouille, du feu, du froid.

C'EST LA CLOTURE DU JOUR

Elle est introduite partout dans nos comtés et partout où elle est connue, elle donne satisfaction comme l'attestent les nombreux certificats que nous recevons tous les jours.

UN SEUL PRIX, soit par les agents, ou à la manufacture.

De bons Agents sont demandés.—Toute information concernant la clôture sera donnée à ceux qui en feront la demande à

LA BAIE, Comté d'Yamaska, Québec.
ROBERT DUGUAY, Gérant.
Les cultivateurs sont priés de donner leurs commandes de bonne heure.

MM. J. W. Veilleux, Sorel; Séraphin Guévremont, Sorel; Hyacinthe St-Robert; Alexandre St-Martin, Ste-Victoire; Louis Joseph Viger, Ste-Victoire; Louis Lalancette, St-Aimé; Emile Chapdelaine St-Ours; A. Gosselin, St-Roch; L. Baron, Ste-Anne.—**SONT AGENTS POUR RICHELIEU.**
3 décembre 1894.—1a

LE CARLETON

Bonnes salles d'échantillons pour les commis-voyageurs.

La cour est vaste et les écuries sont propres, et bien aérées. Liqueurs et cigares de choix.

Cet hôtel est sur un excellent pied. Cuisine de première classe. Chambres confortables.

Rien ne manque pour satisfaire les visiteurs.

J. B. Archambault, Prop. Sorel

Hotel BRUNSWICK, Sorel.

Sous la direction de son nouveau propriétaire, cet hôtel est maintenant le plus confortable, sans aucun contredit, qui se puisse trouver dans la province en dehors de Montréal et de Québec.

Les peintures et l'ameublement ont été complètement renouvelés. Le tout est de première classe.

Les commis-voyageurs y trouveront des salles où pourront étaler avec avantage leurs marchandises, tandis que les touristes et les voyageurs, grâce aux améliorations qui y ont été introduites, y seront traités au gré de leurs désirs.

La table ne laisse rien à désirer. Attendez l'hôtel se trouve une bonne cour et de vastes écuries.

Nap. Latraverse, Propriétaire

A VENDRE

Machines à Coudre, Pianos, Orgues, Etc., Etc., Etc.

Des meilleures Manufactures. ORGUES et PIANOS magnifiques échangés contre Orgues et Pianos de seconde main.

Avantages supérieurs à n'importe quelle maison de Montréal ou ailleurs.

Crédit aux gens solvables avec toutes les facilités de paiement possibles.

M. Péloquin fait le commerce à son profit exclusif, et c'est pourquoi n'ayant point de dépenses il pourra vendre à meilleur marché qu'ailleurs.

Les acheteurs paieront directement à lui-même, soit à St-Ours soit à leur domicile.

Une visite est sollicitée avant d'acheter ailleurs.

Les meilleurs jours pour rencontrer M. Péloquin à son domicile sont le samedi et le lundi. On pourra aussi le rencontrer chez lui n'importe quel jour de la semaine, pourvu qu'on lui écrive d'avance.

M. Péloquin est aussi commerçant de chevaux, et il recevra des chevaux en échange contre ses machines à coudre, orgues ou piano suivant le cas.

A toujours des chevaux à vendre et en achète à d'excellents conditions, et il y a toujours moyen de s'arranger.

Toujours chez lui un bon assortiment de pianos et orgues de seconde main, pour la raison que M. Péloquin, faisant le commerce de piano, est obligé d'échanger des instruments neufs contre des vieux, et il vend ces pianos, qui sont réparés, à grands sacrifices. Aussi les pianos neufs sont vendus à des prix populaires.

P. PELOQUIN, St-Ours.

CIGARES ET CIGARETTES

"CREME DE LA CREME"

— ET — "LAFAYETTE"

Sont à vendre dans tous les magasins de la ville. Patronisez-les et soyez convaincus vous-même que ce sont les meilleurs à fumer.

Manufacturés par J. M. FORTIER, Montréal.